

# COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)

<b>Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal</b>											02/2016		
Total memb	23	Exercice	23	Convoc	10/03	Prés.	15	Abs	8	Proc.	4	Votants	19

Par suite d'une convocation en date du dix mars deux mille seize, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) le quinze mars deux mille seize à vingt heures trente, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

**Présents** : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, DILLON Valérie, CATALA Fabien, SARRAIL Claudine, CIBIEL Christian, ROUGÉ Pierre, ESCANDE Jacques, VIDAL Candy, MARIEIRO Fabienne, BOURDONCLE Stéphane, BIARD Ludovic, BAJAN Andrée.

**Absents excusés** : JOLIBERT Marie-Christine, LEVENARD Christian, CAZANAVE Véronique, BERSANS Muriel, ANGLADE Jordane, SAINT MARTIN Jean, PEISER Jean-Luc. ABELLANET LE MINEZ Monique.

**Procurations** : JOLIBERT Marie-Christine à ESCANDE Jacques, LEVENARD Christian à GARCIA Pierre, CAZANAVE Véronique à SARRAIL Claudine, ANGLADE Jordane à BIARD Ludovic.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame VIDAL Candy est désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

## Objet : Convention de servitude ERDF

Madame le Maire sollicite l'approbation du Conseil Municipal pour signer les actes authentiques de constitution de servitudes chez Maître Xavier POITEVIN, notaire à Toulouse, 78 Route d'Espagne, BP 12332, 31023 Toulouse Cedex 1, et cela à la demande de la société Électricité Réseau Distribution France (ERDF).

En vue de l'exploitation de ces ouvrages, ERDF demande le droit de passage de ses agents et la mise à disposition permanente des dégagements pour le passage du matériel, sur les parcelles situées sur le territoire de la commune de Mirepoix et cadastrées : C466 (St Jean d'En Bas), C667 et C936 (L'Hermita), C1403 et C1405 (Le Mayrial).

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** la mise à disposition des terrains et l'accès du personnel et du matériel d'ERDF sur les parcelles situées sur le territoire de la commune de Mirepoix et cadastrées : C466 (St Jean d'En Bas), C667 et C936 (L'Hermita), C1403 et C1405 (Le Mayrial),
- **Mandate** Madame le Maire à la signature de la convention et sa publication avec faculté de subdéléguer,
- **Charge** Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,  
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire  
1<sup>er</sup> Adjoint délégué aux Finances  
Suppléant de M<sup>me</sup> Le Maire



**Pierre GARCIA**

Nicole QUILLIEN

REÇU EN PREFECTURE

le 17/03/2016

Application agréée E-legalite.com

009-210901948-2016 0315-0202016-DE